Urbanisme

Le service Urbanisme vous reçoit sur rendez-vous tous les jours, sauf les mardi et jeudi après-midi. Vous pouvez prendre rendez-vous grâce au formulaire de cette page ou composer le 02 40 91 41 08

Bénéficiez gratuitement des conseils d'un architecte du CAUE 44 !

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison sur le territoire de Cap Atlantique (hors communes du Morbihan) ? **Vous vous questionnez sur l'écoconception, les biomatériaux ou les économies d'énergies ?** Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ?

Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, **profitez des conseils gratuits d'un architecte lors des permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique** qui se tiennent à Cap Atlantique.

Comment rencontrer l'architecte du CAUE ?

Prenez rendez-vous en appelant Cap Atlantique au 02.51.75.15.36 ou par le formulaire de contact. Les permanences se déroulent à la Direction de l'Aménagement Communautaire de Cap Atlantique, 1 rue Alphonse Daudet, à Guérande.

La localisation du projet et les travaux prévus vous seront demandés dès la prise de rendez-vous. Lors de ce dernier, pensez à vous munir du plus de documents possibles (plan, PLU, photos, croquis ...), les conseils de l'architecte n'en seront que plus précis !

Plus d'information **en cliquant sur ce lien**.

Prendre rendez-vous avec le service Urbanisme

Une confirmation de rendez-vous vous sera retournée dans les plus brefs délais.

IMPORTANT
Une nouvelle page s'affichera après avoir cliqué sur "**ÉTAPE SUIVANTE**", veuillez cliquer sur "**CONFIRMER ET ENVOYER**" (en bas de page) pour que nous reçevions votre demande.

Formulaire de prise de rendez-vous

Civilité *(obligatoire)*

Monsieur

Nom / Prénom *(obligatoire)*

Adresse e-mail *(obligatoire)*

Numéro de téléphone

Objet de la demande *(obligatoire)*

Date souhaitée (merci de renseigner vos disponibilités sur 2 ou 3 jours) *(obligatoire)*

Horaires (entre 9h et 12h) *(obligatoire)*

CONDITIONS GÉNÉRALES

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.

✓ **ÉTAPE SUIVANTE**

Documents à télécharger

En perspective de votre rendez-vous avec le service Urbanisme, il vous a peut-être été demandé de vous munir des documents ci-dessous :

- Certificat d'urbanisme ;
- Déclaration préalable ;
- Permis de construire pour maison individuelle et ses annexes ;
- Permis d' aménager ;
- Permis de démolir ;
- Permis modificatif d'un permis en cours de validité.

Pour les télécharger, **cliquez sur ce lien.**

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08